

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	24

Numéro Délibération	92/2025
Mise en ligne	12/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 5 décembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2025

Objet de la délibération

Services municipaux – Création et animation d'un réseau de référents énergie et eau par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) – Adoption de la charte d'engagement

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRÂA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Jérémy GARCIA pouvoir à Mme Pascale LOCK / M. Lionel ESPEROU pouvoir à M Guy LAURET

Absents Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER / M. Anthony PEROTTI / Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Pascale LOCK présente l'affaire ;

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Montpellier Métropole a été lauréate de l'appel à projets de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) intitulé « Changement de comportement vers plus de sobriété ».

Dans le cadre de son projet pilote, l'ALEC propose d'accompagner trois communes, dont Vendargues, dans la création et l'animation d'un réseau de référents énergie et eau.

Le dispositif vise à offrir l'opportunité aux agents de pouvoir s'engager quelles que soient leurs compétences et connaissances, de devenir des ambassadeurs sobriété des bâtiments qu'ils connaissent et occupent quotidiennement, de monter en compétences pour mener à bien leur mission, et donc de contribuer à la démarche « Sobriété » souhaitée par la commune, en amplifiant les économies d'énergie et d'eau.

A cet effet, je vous demande :

- d'approuver à cet effet la charte d'engagement « Référent énergie et eau » de l'ALEC, telle que jointe aux présentes,
- de désigner Laetitia MARTINEZ, chargée de mission Agenda 2030, en qualité de contact privilégié pour la mise en œuvre de cette expérimentation,
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence le ou les élus délégués, à prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.